CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016

ORDRE DU JOUR

1. Compte administratif 2015 et affectation des résultats Mme Roblot

En conformité avec le Compte de Gestion arrêté par la Trésorerie, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif 2015 (Les documents sont consultables en mairie).

Pour le vote du Compte Administratif, M. le Maire confie la présidence de séance à Mme Gauthier.

Voté à l'unanimité.

2. Budget primitif 2016 Mme Roblot

Comme chaque année, il convient de délibérer pour le vote du budget primitif (Les documents sont consultables en mairie).

Voté à l'unanimité.

3. Taux des taxes locales 2016 et subventions Caisse des Ecoles, CCAS, COS Mme Roblot

Il convient de fixer le montant des taux des taxes locales 2016 et des 3 subventions annuelles pour la Caisse des Ecoles, le CCAS et le COS :

Il est proposé de maintenir les taux suivants pour les taxes locales :

- Taxe d'habitation 15.76 %
- Taxe foncière sur bâti 23.86 %
- Taxe sur le foncier non bâti 46.45 %
- Cotisation foncière des entreprises 18.12 %

Subventions annuelles 2016 :

Il est proposé d'attribuer les subventions annuelles suivantes :

- Centre Communal d'Action Sociale ..... 310 000 €
- Caisse des écoles ..... 140 000 €
- Comité des œuvres sociales (CNAS) ..... 30 000 €.

Voté à l'unanimité.

4. Subventions 2016 aux associations Mme Depresle

Il convient de déterminer le montant des subventions attribuées aux associations pour l'année 2016 (les documents sont consultables en mairie).

Tableau à compléter par les élus ne pouvant participer au vote de par leur fonction au sein d'une association.

Voté à l'unanimité.

5. Principe de création d'une commune nouvelle Information M. Rivemale

Dans le cadre de la réforme territoriale, M. le Maire informe qu'un regroupement avec la commune de Francheville est à l'étude. Un courrier en date du 11 janvier 2016 a été adressé à M. Le Préfet sur ce souhait de fusion. Mais d'ores et déjà, Il convient de se prononcer sur le principe de création d'une commune nouvelle avec le choix de sa dénomination.

6. Conventions de participation financière entre le SIEGE et la commune de Verneuil sur Avre M. Bensalah

Il convient d'autoriser la signature de plusieurs conventions financières pour permettre la réalisation de différents travaux d'éclairage public au titre des travaux 2016.
Conformément au régime de participation financière du SIEGE et suivant la nature des travaux, la participation communale diffère.

Il s'agit :

① Intervention sur le réseau Eclairage Public Isolé Place de la Madeleine :

Le montant total s'élève à 35 000 € TTC.

S'agissant de dépenses d'investissement, la part communale s'élève à 20 % du HT soit 5 833.33 €, la TVA est prise en charge par le SIEGE.

② Intervention sur le réseau Eclairage Public Isolé rue Modeste Leroy :

Le montant total s'élève à 7 000 € TTC.

S'agissant de dépenses d'investissement, la part communale s'élève à 20 % du HT soit 1 166.67 €, la TVA est prise en charge par le SIEGE.

③ Intervention sur le réseau de distribution publique, réseau d'éclairage publique coordonné, réseau France Telecom, effacement sécurité rue porte de Mortagne :

En fonction de la nature de ces différents travaux, Il convient de distinguer les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement :

Pour les dépenses d'investissement, le montant total s'élève à 123 000 € TTC. **La part communale s'élève à 20 % du HT soit 20 500 €, la TVA est prise en charge par le SIEGE.**

Pour les dépenses de fonctionnement, le montant total s'élève à 27 000 € TTC. **La part communale s'élève à 60 % du HT + TVA soit 18 000 €.**

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour autoriser ces travaux et autoriser la signature des conventions correspondantes.

Voté à l'unanimité.

7. Bourses d'aide à la réalisation de projets — Mme Depresle

Le Conseil Municipal est sollicité pour confirmer les choix retenus par la commission dédiée.

NATURE DU PROJET	COûT DU PROJET
Séjour à Super-Besse (Auvergne), du 21 mars au 25 mars 2016, organisé par la	**340 euros par élève**

Maison Familiale Rurale Services de Mortagne (formations par alternance)	**Proposition de la commission : 100 euros**
Séjour à Samoens (Haute-Savoie) Du 27 mars au 2 avril 2016, proposé par le Collège de Verneuil sur Avre	**355 euros par élève** **Proposition de la commission : 100 euros**

Voté à l'unanimité.

8. Adhésion à la Charte d'entretien des Espaces Publics et à la Charte Objectif zéro Pesticide dans nos villes et villages M. Bieber

Ces deux Chartes d'entretien visent à réduire progressivement l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces verts et de voirie de la commune de Verneuil sur Avre, préventivement à l'effectivité de la Loi n° 2014-110 du 6 février 2014.

Les communes situées à l'intérieur du BAC de la Vigne et de Gonord bénéficient d'un double accompagnement :

- technique pendant trois ans avec la Charte d'entretien des Espaces publics, niveau 1 « traiter mieux »,

- dans la communication auprès des habitants (livrets pédagogiques, panneaux, plaquettes), avec la Charte Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages.

Le coût lié à l'adhésion et à l'accompagnement technique incombant normalement aux collectivités adhérentes à la charte d'entretien des espaces publics est intégralement pris en charge par le SAEP Verneuil Est. Aucune participation financière n'est demandée à la commune pour son adhésion et son accompagnement.

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour autoriser M. le Maire à signer les deux Chartes correspondantes.

Voté à l'unanimité.

9. Nomination Correspondant Défense M. Rivemale

Il est proposé de désigner un nouveau Correspondant Défense en la personne de Germaine BELGUISE, Conseillère Municipale, pour succéder à M. Andrès.

Voté à l'unanimité.

10. Dénomination rue M. Grudé

Il est proposé de dénommer le tronçon de rue desservant le village d'entreprises de la zone industrielle, **« rue Claude Chappe ».**

Claude Chappe, né le 25 décembre 1763 à Brûlon (Sarthe) est l'inventeur du sémaphore, procédé de communication de l'information à distance plus rapide que tous ceux utilisés jusqu'alors.

En 1792, il présenta une machine à signaux, nommée par lui « télégraphe » issu de deux mots grecs *tele :* loin et *graphein* : écrire. L'établissement de la première ligne télégraphique fut ordonné en 1793.

Il fut le premier entrepreneur des télécommunications dans l'histoire de l'humanité.

Voté à l'unanimité.

11. Marché de fourniture de repas à l'école maternelle de la rue Croix St Pierre . Attribution du choix de l'entreprise Mme Roblot

Trois sociétés ont répondu à l'appel d'offres pour la fourniture de repas à l'école maternelle de la rue Croix Saint-Pierre. Il s'agit de :

- Société CESDAREST SARL 72110 BEAUFAY soumissionnaire 1
- Société SODEXO 78280 GUYANCOURT soumissionnaire 2
- Société ISIDORE 76130 MONT SAINT-AIGNAN soumissionnaire 3
-

Le tableau récapitulatif des pondérations dont vous trouverez le détail ci-dessous classe le soumissionnaire 3, la société ISIDORE « la mieux disante ».

	SOUMISSIONNAIRE 1	SOUMISSIONNAIRE 2	SOUMISSIONNAIRE 3
COMPOSITION DES REPAS	1.35	0.90	2.25
PRIX	3.92	4.00	3.64
ANIMATIONS CALENDAIRES	0.45	0.30	0.75
TOTAL	5.72	5.20	**6.64**

Le Conseil Municipal est sollicité pour confirmer le choix de l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres du 20 janvier 2016.

Voté à l'unanimité.

12. Demande de subvention DETR pour l'Agenda D'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

M. Grudé

Il est proposé de solliciter l'Etat pour nous aider à financer les travaux d'accessibilité sur les différents bâtiments communaux, programmés dans l'Ad'AP.

Les Ad'AP sont les Agendas d'Accessibilité Programmée. Il s'agit d'un dispositif qui concerne tous les gestionnaires propriétaires d'Etablissements existants recevant du public. Ce dispositif constitue une phase déclarative, chiffrée et programmée des travaux à réaliser pour mettre en conformité les établissements concernés.

Le calendrier établi pour Verneuil prévoit 3 phases de travaux :

- 1ère tranche en 2016 pour un montant HT de 42 210.00 € soit 50 652.00 TTC
- 2ème et 3ème tranches en 2017 pour un montant HT de 87 000.00 € soit 104 400.00 € TTC

représentant un montant total de 129 210 € HT soit 155 052.00 € TTC.

L'appel d'offres sera lancé en 2016 et le choix des entreprises retenues sera approuvé par le Conseil Municipal avant le 31 décembre 2016.

Vous trouverez le détail des travaux dans le tableau ***en annexe*** correspondant au plan de financement suivant :

- **DEPENSES**

	€ HT	**€ TTC**
Tranches de travaux :		
n° 1 (2016)	42 210.00	50 652.00
n°2 et n°3 (2017)	87 000.00	104 400.00
Montant total	**129 210.00**	**155 052.00**

- **RECETTES :**

SUBVENTION D'ETAT DETR 50 % du montant des travaux HT	**64 605**
Autofinancement	**90 447**
Montant total	**155 052**

Au vu de ces éléments, il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour solliciter la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux auprès de M. le Préfet de l'Eure.

Voté à l'unanimité.

13. Rapport d'observations définitives relatif à la gestion de la société d'économie Mixte Eure Aménagement Développement (SEMEAD) Mme Ayrault

Il a été demandé aux membres du Conseil Municipal de prendre connaissance de ce rapport en vue de son approbation en séance. (Document joint à la convocation).

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la synthèse du rapport d'observations proposée par Mme Ayrault.

Voté à l'unanimité.